



**MAIRIE
DE
SERRAVAL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois septembre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 août 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Ivan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, M. Pascal CHEVALLEREAU, Mme Maeva CHIROL, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD BLARDET, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, M. Marc PORRET, Mme Corinne SAUVE, Mme Nicole THABUIS.

Absents excusés : M. Alexandre DESTREM, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT

Ont donné pouvoir :

Mme Adeline TOULORGE à Mme Maeva CHIROL

M. Olivier VINCENT à Mme Valérie ORGE

M. Marc PORRET est nommé secrétaire de séance.

DEL_10532026

Objet : REGLEMENT DU PERISCOLAIRE COMMUNAL ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

M. le Maire présente le projet du règlement intérieur du périscolaire communal pour l'année scolaire 2026-2027.

Ce service est proposé aux familles fréquentant l'école de Serraval et celle du Bouchet-Mont-Charvin dans le cadre du RPI.

Sollicité afin de faciliter les inscriptions et désinscriptions pour le périscolaire communal, M. le Maire souhaite mettre en place un nouveau dispositif avec des délais réduits. Cette nouvelle formule sera mise en place dès la livraison par Berger Levraut Enfance du nouveau dispositif et l'adoption de la présente.

Il est à noter qu'en cas de trop nombreux incidents, notamment de non-respect des délais, il sera fait retour au fonctionnement initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement ci-annexé,
- **DECIDE D'APPLIQUER le nouveau règlement** dès la rentrée scolaire 2026-2027 et la livraison par Berger Levraut Enfance de la version modifiée.

- **AUTORISE** M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le trois septembre deux mille vingt-six,

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU



Le secrétaire de séance,
Marc PORRET

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'MP', with a long horizontal stroke extending to the right.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le
- de sa publication le

Le Maire,
Pascal CHEVALLERAU

